

Paris, le 29 septembre 2023

N°6420/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de département

Objet : Mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique

Référence	N°6420/SG
Date de signature	29 septembre 2023
Emetteur	PRM – Première ministre
Objet	Mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique
Commande	Organisation d'une conférence des parties (COP) à l'échelle régionale
Action(s) à réaliser	<ul style="list-style-type: none">(i) Etablir un diagnostic partagé du territoire.(ii) Conduire un débat au sein du territoire régional autour de l'identification des efforts à fournir dans chacun des secteurs pour définir les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024 ;(iii) Partager à l'échelle des territoires infra régionaux (départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener ;(iv) Etablir la feuille de route régionale à 2030 qui matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.
Echéance	Les compte rendus des travaux et les résultats des COP régionales sont attendus pour le (i) d'ici la fin décembre 2023, pour les points (ii) et (iii) d'ici mai 2024 et (iv) au plus tard d'ici l'été 2024
Contact utile	Secrétariat général à la planification écologique
Nombre de pages et annexes	4 pages

La transition écologique de notre pays est une priorité absolue. Elle nécessite un cadre national commun et une trajectoire précise de réduction de notre empreinte écologique pour atteindre, dans chaque secteur, nos objectifs à l'horizon 2030. C'est l'objet de la planification écologique qui a été annoncée par le Président de la République le 25 septembre 2023 et que je suis chargée de mettre en œuvre. Cette planification écologique comprend en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la restauration de la biodiversité, la gestion durable de nos ressources ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire, en mobilisant l'Etat, les collectivités, les entreprises et les citoyens.

.../...

La planification ne réussira que si elle associe étroitement les territoires et tous les niveaux de collectivités. D'une part parce qu'une partie des leviers et des moyens nécessaires pour réaliser les actions de la planification relève de leurs champs de compétences ; d'autre part parce que de nombreuses collectivités se sont engagées de longue date sur ce chemin et que les initiatives locales existantes sont une source d'actions et d'inspiration. Il est donc essentiel que les acteurs puissent collectivement s'approprier, au niveau de chaque territoire, les objectifs et les moyens de la planification écologique et les traduire à l'échelle du bassin de vie de chaque citoyen.

La présente instruction précise les conditions dans lesquelles je vous demande d'organiser les modalités de déploiement de la planification écologique dans chaque territoire. J'ai chargé le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires de coordonner ce déploiement.

1. Organiser une conférence des parties (COP) à l'échelle régionale dès octobre 2023

L'objectif de chacune des COP est de définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité du pays, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique et notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, révision des documents stratégiques de façade, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).

Vous recevrez de la part du secrétariat général à la planification écologique (SGPE) un tableau de bord précisant, secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...), le panorama des leviers d'actions et des objectifs déclinés pour votre région en termes de réduction de gaz à effet de serre, de préservation et restauration de la biodiversité et, ultérieurement, d'adaptation au changement climatique. Ces objectifs ont un caractère illustratif et permettront notamment à tous les élus de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale. J'ai fait le choix de ne pas fixer *a priori* des objectifs contraignants pour chaque strate du territoire. Pour autant, nous devons mettre en place un dispositif de déclinaison partagée de la planification écologique qui nous garantisse *a posteriori* l'atteinte effective des objectifs au niveau national.

La COP doit compter quatre étapes :

- (i) **Etablir un diagnostic partagé du territoire.** Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre ;
- (ii) **Conduire un débat**, dont la forme est laissée à votre appréciation, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, d'identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et de définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024 ;
- (iii) **Partager à l'échelle des territoires infra régionaux** (départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener ;
- (iv) **Etablir la feuille de route régionale à 2030** qui matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

A cet effet, je vous demande d'associer, en coordination avec le Président du conseil régional, *a minima* tous les exécutifs locaux de la région. Cela inclut les conseils régionaux, départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (Pays, PETR, PNR), les associations départementales des maires ainsi que les associations départementales des maires ruraux.

.../...

La gouvernance des COP sera co-animée par le préfet de région et le président de région, avec une mobilisation des services (DREAL, DEAL, DDT(M), D(R)AAF, DREETS...) et des agences de l'Etat (ADEME, CEREMA, ANCT, banque des territoires, agences ou offices de l'eau, OFB, ONF, ASP, IGN). Je vous encourage également, à interroger la pertinence d'organiser des COP au niveau départemental et, en fonction des conditions locales, à intégrer dans la COP les acteurs du monde économique (entreprises, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations, jeunes...) dont la contribution à la planification écologique est essentielle. Vous veillerez également à convier les parlementaires du territoire.

Par la suite, il s'agira de traduire ces objectifs à l'échelle des territoires de CRTE en projets concrets contribuant à leurs atteintes et d'identifier les moyens nécessaires pour conduire ces projets.

2. Articulation de la COP avec les échelons départementaux et communaux/intercommunaux

Je demande aux préfets de département de contribuer à l'atteinte des résultats des COP régionales en permettant la consolidation du diagnostic partagé, l'opérationnalisation des résultats de la COP au profit des projets des collectivités, au niveau des communes et des intercommunalités. Il s'agit notamment d'améliorer l'articulation entre la déclinaison régionale partagée de la planification écologique et les leviers identifiés au niveau départemental, de veiller à l'articulation de cette déclinaison avec les différentes stratégies et plans adoptés localement et de coordonner et mettre en œuvre les besoins en ingénierie pour accompagner les collectivités dans leurs projets.

A l'échelle des bassins de vie, les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) doivent devenir le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la stratégie retenue au niveau régional et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Désormais dénommés « contrats de réussite pour la transition écologique », vous veillerez à ce que les CRTE soient actualisés et dotés d'une gouvernance renforcée, incluant notamment des revues de projets régulières, pour devenir l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de la planification écologique dans un cadre pluriannuel d'engagement de l'Etat.

3. Calendrier, kit d'animation et modalités spécifiques d'organisation

Afin de vous assister dans la préparation de la conférence, vous seront fournis dans les plus brefs délais : un guide d'organisation et d'animation des COP, la liste des moyens mobilisables pour animer les COP, une méthode type d'animation des CRTE, ainsi que celle de l'ingénierie disponible à l'échelle des départements pour accompagner les collectivités, des documents de référence et une annexe spécifique à l'organisation des COP en outre-mer. Vous disposerez du renfort d'un expert de haut niveau positionné auprès du secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) pour assurer le « secrétariat général de la COP régionale ». Vous vous assurerez que la COP présente un suivi des objectifs pour les années suivantes.

Je vous demande de faire parvenir au SGPE ainsi qu'au commissariat général au développement durable (CGDD) les compte rendus des travaux et les résultats des COP régionales, a minima pour le (i) d'ici la fin décembre 2023, pour les points (ii) et (iii) d'ici mai 2024 et (iv) au plus tard d'ici l'été 2024.

.../...

Je vous demande de prendre en compte les spécificités de chacun de vos territoires, et d'adapter les modalités d'organisation selon la méthode qui vous semble la plus appropriée pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus. J'attire votre attention sur les métropoles et territoires urbains, dans un esprit de complémentarité et de réciprocité avec leur périphérie.

Par ailleurs, les territoires ultramarins, fortement impactés par les conséquences du changement climatique, et concentrant des atouts majeurs pour la réduction des émissions de GES et la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale, recevront une instruction dédiée à leurs spécificités et priorités.

Je sais pouvoir compter sur vous, avec l'appui de tous les services de l'Etat et opérateurs pour vous engager résolument dans cette tâche d'une ampleur et d'une importance inédite pour notre pays.



Elisabeth BORNE